



Renseignements pour plainte mauvaise prise en charge de l'hôpital

Par Magouzinette77

Bonjour ,

Je me permets de vous contacter car j'ai plusieurs questions .

Je vous explique la situation , l'an passé ma maman est décédée dans un hôpital de la région parisienne , elle a été prise en charge par samu et pompier puis emmener aux urgences .. ma mère a attendu 9h assise aux urgences alors qu'elle était en urgence vitale (amener par les pompiers) , une fois une infermiere est venu prendre ses constances mais elle agit déjà tellement froide que c'était impossible il lui ont même clipe que l'oreille et le bout du nez même avec ces informations personne ne l'a prise en charge .. enfin elle est prise par la relève l'équipe du soir .. une fois prise en charge pour être à transfère dans un autre hôpital il a fallu lui faire un scanner .. cependant entre temps le caillot qu'elle avait est monté au c?ur ? ma mère est décédée ..

Quel type de procédure ouais je engager contre l'hôpital .. négligence ? Ou autre ? ma mère en est morte ? elle aurai prise en charge avant tout aurai été différent .. je sors à peine de ce désastre émotionnel .. et il est important pour moi pour ceux qui viendront âpres que je sois assuré que la prise en charge des patients soit à la hauteur de l'urgence vitale qu'ils encourent quand ils arrivent aux urgences .. , je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande car à vrai je suis perdu ..

Merci beaucoup

Par kang74

Bonjour

Il faut vous rapprocher d'un avocat spécialisé dans le domaine (il y en a) pour monter un dossier .